

HISTORIQUE DES ACCORDS DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC

Accord	Entrée en vigueur	Modifications	Entités visées	Seuils (en \$ CAN)
AMP : Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce Applicable au Québec en vertu de : <ul style="list-style-type: none"> • Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics • Entente sur les marchés publics québécois entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec 	12 février 2010		Ministères et organismes budgétaires	Biens et services : 560 300 Construction : 7 800 000
Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics	Du 12 février 2010 au 30 septembre 2011	L'appendice C, applicable en vertu de la partie B de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis en matière de marchés publics a pris fin le 30 septembre 2011	Organismes non budgétaires, Entreprises du gouvernement, 15 villes les plus peuplées du Québec	Construction : 7 800 000
AQNY : Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York	12 novembre 2001		Ministères et organismes de l'Administration gouvernementale	Biens : 25 000 Services et construction : 100 000
ACI : Accord sur le commerce intérieur	1 ^{er} juillet 1995	Chapitre 5 (Annexe 502.1A)	Ministères et organismes de l'Administration gouvernementale	Biens : 25 000 Services et Construction : 100 000
	1 ^{er} juillet 1999	Dispositions applicables aux municipalités, aux organismes municipaux, aux conseils et commissions scolaires, ainsi qu'aux entités d'enseignement, de services de santé ou de services sociaux financées par l'État (Annexe 502.4)	Municipalités, Réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux	Biens et services : 100 000 Construction : 250 000
	1 ^{er} janvier 2005	Dispositions applicables aux entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle ou à qui une partie a octroyé des droits exclusifs (Annexe 502.3)	La plupart des entreprises du gouvernement	Biens et services : 500 000 Construction : 5 000 000

Accord	Entrée en vigueur	Modifications	Entités visées	Seuils (en \$ CAN)
AQO : Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario	1 ^{er} septembre 1994	Remplacé par le chapitre 9 de l'ACCQO	Ministères et organismes de l'Administration gouvernementale	Biens : 25 000 Services : 200 000 Construction : 100 000
	30 juin 1995		Municipalités, Réseaux de l'Éducation et de la santé et des Services sociaux	Construction : 100 000
	1 ^{er} mai 1997		Municipalités, Réseaux de l'Éducation et de la santé et des Services sociaux	Biens : 100 000 Services : 100 000
	1 ^{er} janvier 1998		Municipalités (Achats d'autobus)	Seuil : 100 000
ACCQO : Accord de commerce et de coopération entre le Québec	1 ^{er} octobre 2009	Ministères et organismes de l'Administration gouvernementale	Biens : 25 000 Services et construction : 100 000	
		Municipalités, Réseaux de l'Éducation et de la santé et des Services sociaux	Biens, services et construction : 100 000	
		Entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle	Biens et services : 500 000 Construction : 5 000 000	
Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction (2006)	2 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Société des alcools du Québec • Société des loteries du Québec 	Construction : 100 000	
		Hydro Québec	Pas de seuil	
AQNB : Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick	1 ^{er} avril 1994	Remplacé par l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick de 2008 [AQNB(2008)]	Ministères et organismes de l'Administration gouvernementale	Biens : 25 000 Services : 200 000 Construction : 100 000
			Réseaux de l'Éducation et de la santé et des Services sociaux	Construction : 100 000

Accord	Entrée en vigueur	Modifications	Entités visées	Seuils (en \$ CAN)
AQNB(2008) : Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008)	2 décembre 2008		Ministères et organismes	Biens : 25 000 Services et construction : 100 000
			Municipalités, Réseaux de l'Éducation et de la santé et des Services sociaux	Biens, services et construction: 100 000
			Entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle	Biens et services : 500 000 Construction : 5 000 000
Accord intergouvernemental sur les marchés du secteur public	1 ^{er} avril 1992	Remplacé par le chapitre 5 de l'ACI	Ministères et organismes de l'Administration gouvernementale	Biens : 25 000

SSMP – 14 février 2012